

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 06/05/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-20210504-117456-DE-1-1

**Séance du mardi 4 mai 2021  
D-2021/142**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 4 mai 2021, à 14h02,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Véronique SEYRAL,

Madame Géraldine AMOUROUX et Monsieur Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM présents à partir de 15h31, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 17h25, Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h30, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18h00, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 18h00

### **Excusés :**

Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Sandrine JACOTOT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

***Ville de Bordeaux. Innovation et commande publique.  
Adoption du nouveau Schéma de promotion des achats  
socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2021-  
2026 et bilan du SPASER 2017-2020. Adoption. Signature.  
Autorisation***

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu de ses actions menées depuis près de dix années en matière de transition écologique, de sa volonté de promouvoir l'accès de sa commande publique aux TPE/PME mais aussi aux structures de l'insertion par l'activité économique et aux acteurs du champs de l'ESS , la Ville de Bordeaux souhaite adopter un nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2021-2026 élargi à l'ensemble de ces thématiques, s'inscrivant pleinement dans sa démarche de responsabilité sociétale et d'innovation de la commande publique.

Par ses enjeux et son poids dans l'économie, la commande publique constitue un levier majeur au service du développement durable. Les collectivités publiques qui concluent des marchés se doivent d'adopter un comportement exemplaire dans ce domaine, afin de provoquer un effet d'entraînement sur l'ensemble des acteurs, en optimisant l'impact social et environnemental de leurs actes d'achat.

C'est la raison pour laquelle a été initiée depuis 2016 une nouvelle politique d'achat « Innovation et Commande Publique » conjointement par Bordeaux Métropole, la Ville et le CCAS de Bordeaux qui doit répondre à des enjeux tels que la réduction de l'empreinte carbone de nos achats, l'accès des PME à la commande publique, l'innovation, l'insertion sociale....

L'adoption volontaire par la Ville de Bordeaux d'un premier schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsable dès 2017 a permis de développer de nombreuses actions dans le domaine des achats responsables avec des résultats probants dont le bilan est joint en annexe.

Dans le cadre de ce nouveau schéma 2021-2026, la Ville de Bordeaux souhaite mobiliser et amplifier la démarche initiale en s'inscrivant notamment dans la Stratégie Nationale Bas Carbone de l'État (SNBC).

Cette stratégie, introduite par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050 et a deux ambitions, à savoir : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français. Les décideurs publics, à l'échelle nationale comme territoriale, doivent la prendre en compte.

Dans ce contexte la prise en compte du carbone dans notre commande publique devient un enjeu stratégique et sera expérimentée et déployée progressivement dans les marchés. Une attention particulière sera aussi portée sur l'évaluation et l'impact des clauses environnementales inscrites dans nos contrats.

Sur le volet social, la ville de Bordeaux, au-delà des clauses d'insertion sociale et des marchés réservés déjà largement présents dans nos contrats, souhaite mettre en place une veille achat sur les structures de l'économie sociale et solidaire porteuses de services de proximité et/ou d'innovations sociales et environnementales.

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique et un ancrage territorial fort, la gouvernance du comité de pilotage du projet « Innovation et Commande Publique » en charge du pilotage et du suivi de ce nouveau SPASER est élargie à plusieurs partenaires : l'association « La French Tech Bordeaux », La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB), La Chambre de Métier et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33) et La Chambre Régionale de l'Économie Sociale

et Solidaire (CRESS) de Nouvelle Aquitaine.

Ce nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) proposé, s'inscrit en effet dans le prolongement de la politique d'achat responsable menée depuis 2008 et définie notamment dans la délibération prise lors de la séance de l'assemblée délibérante du 22 décembre 2008 adoptant le premier Agenda 21 et dans la délibération du 30 janvier 2017 actant le premier SPASER de la ville de Bordeaux pour la période (2017-2020) et dont vous trouverez le bilan en annexe .

Le schéma se présente sous la forme de six axes thématiques :

1. Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire ;
2. Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire ;
3. Une commande publique qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre toutes les formes de discrimination ;
4. Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des TPE/PME ;
5. Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics ;
6. Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de la Ville de Bordeaux.

Le schéma se décompose en douze chantiers définis en annexe permettant de progresser dans l'achat public durable.

Certaines actions sont entamées, d'autres restent à construire dans le cadre du projet « Innovation et Commande Publique ».

Ce nouveau schéma doit donner une impulsion nouvelle à la stratégie d'achat à l'œuvre depuis plusieurs années.

Ainsi, en adoptant ce schéma qui comprend notamment les dimensions sociale, environnementale et circulaire de l'achat public, la Ville de Bordeaux s'engage dans une démarche innovante et d'amélioration constante afin de répondre aux défis majeurs que sont la protection de l'environnement et la création d'emplois durables.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter ce nouveau schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

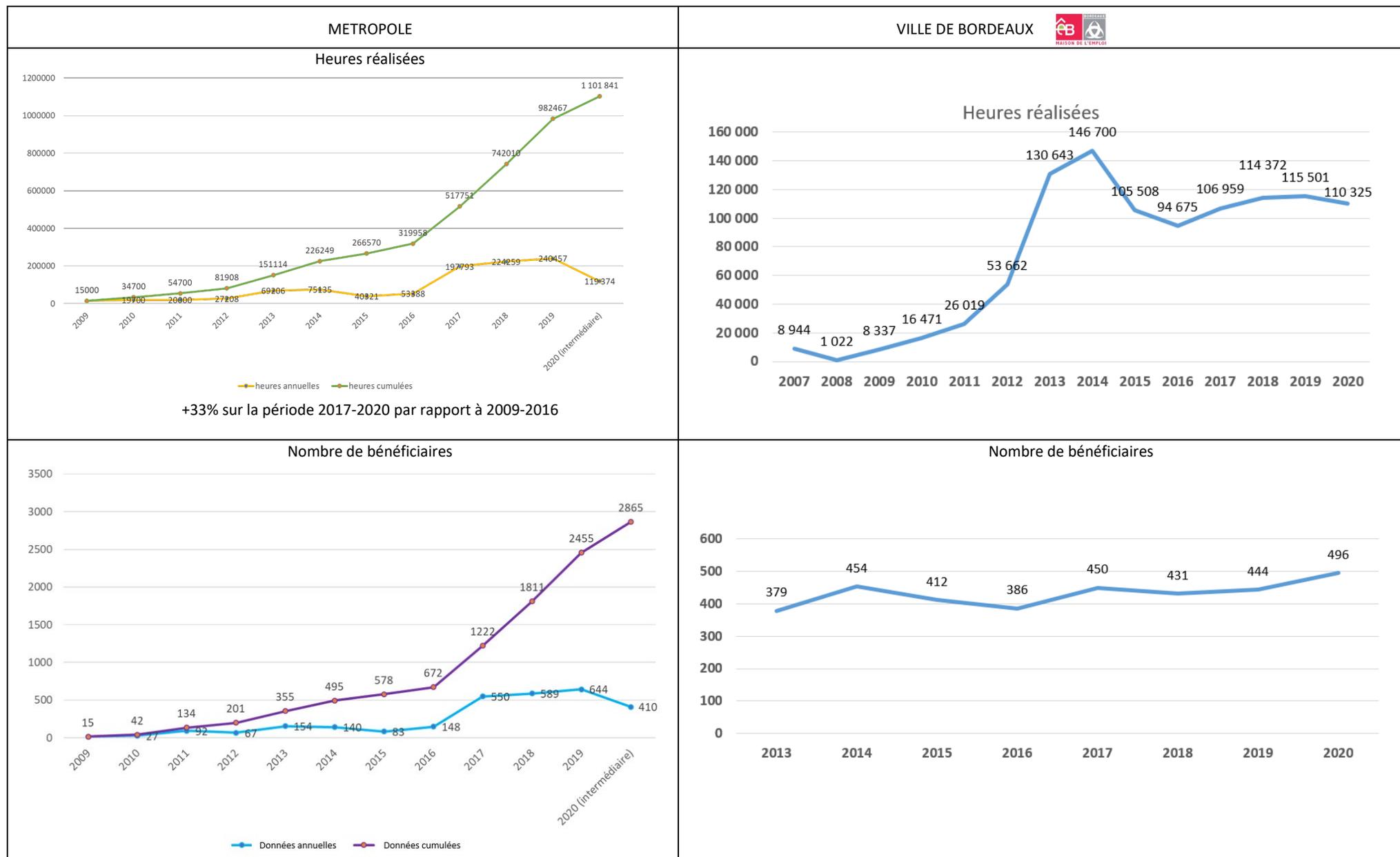
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 mai 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Bernard G BLANC**

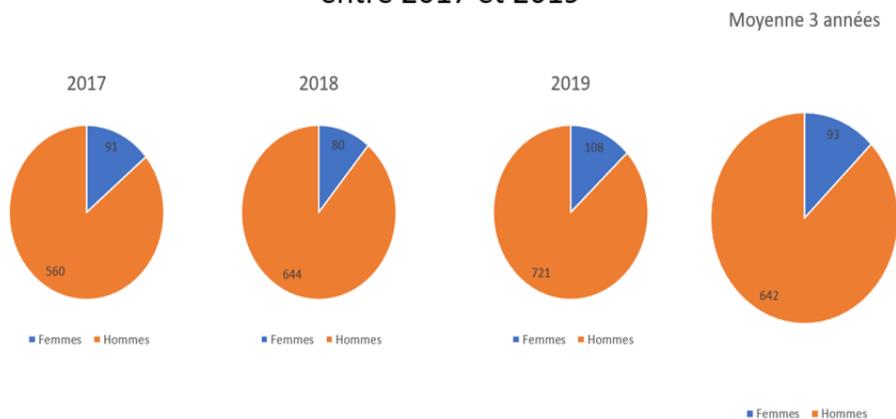
1) UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI SOUTIENT L'ESS ET FAVORISE L'INSERTION SOCIALE

- Accroître la mise en œuvre des clauses sociales



METROPOLE

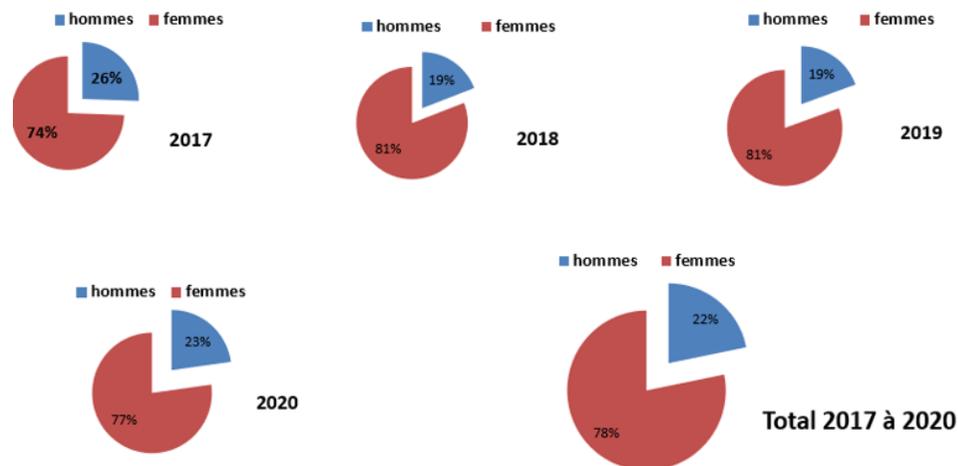
Bénéficiaires en insertion de la commande publique métropolitaine: répartition F/H entre 2017 et 2019



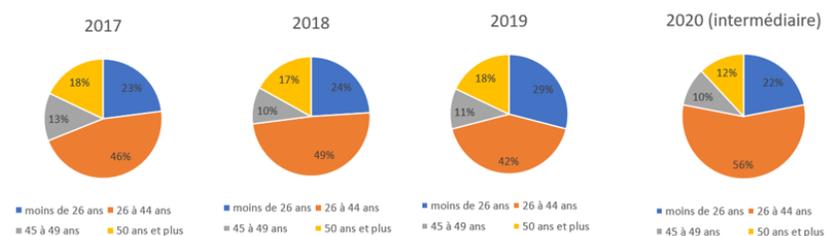
VILLE DE BORDEAUX



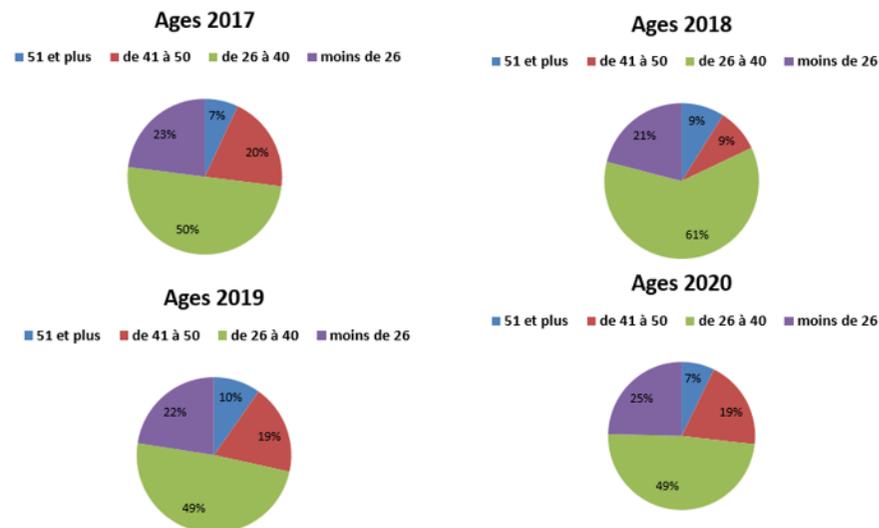
Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : répartition F/H entre 2017 et 2020



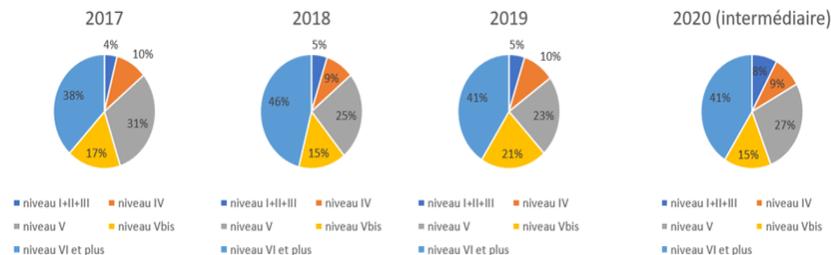
Bénéficiaires en insertion de la commande publique métropolitaine: répartition âges entre 2017 et 2020



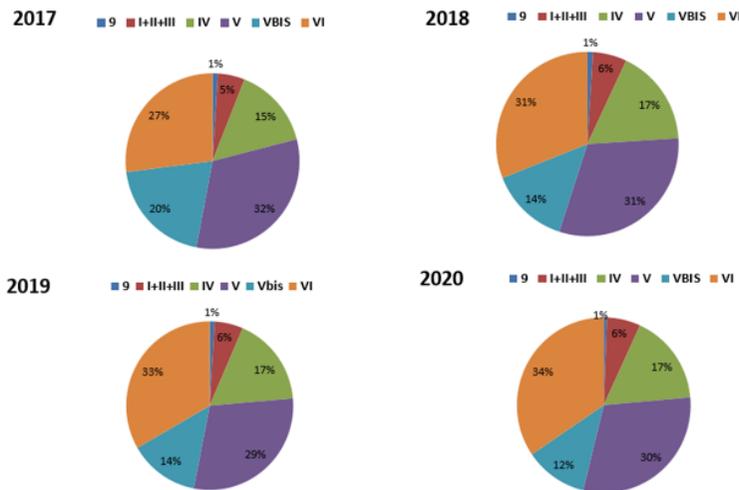
Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : répartition âges entre 2017 et 2020



Bénéficiaires en insertion de la commande publique métropolitaine: répartition par niveaux de diplôme entre 2017 et 2020

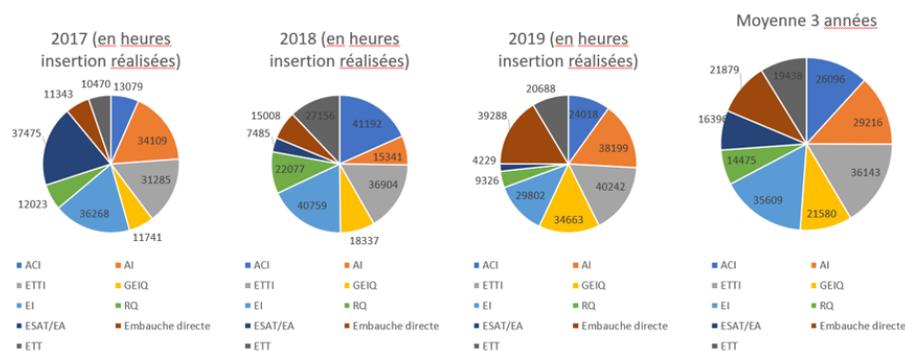


Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : répartition par niveaux de diplôme entre 2017 et 2020



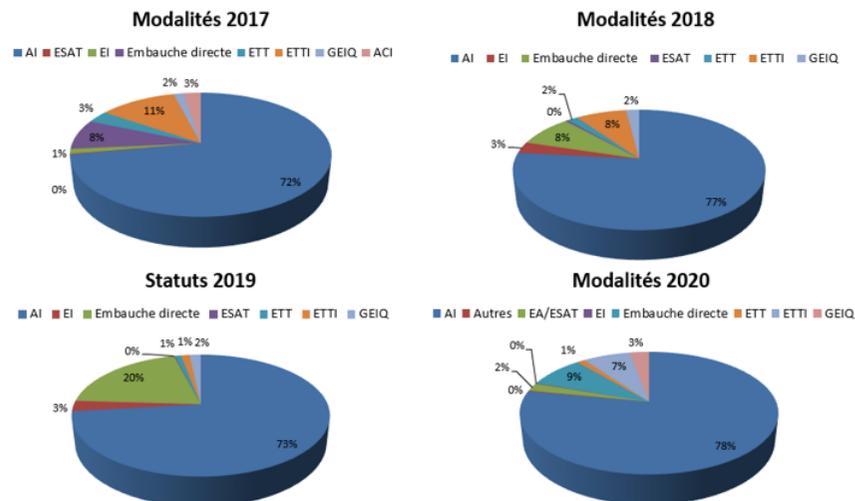
Niveaux : I+II+III -> Master, maîtrise, licence, DEUG -- IV -> Baccalauréat -- V -> CAP, BEP -- Vbis -> niveau 3<sup>ème</sup> -- VI et plus - Sortie en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>) Abandon en cours de CAP ou BEP

Bénéficiaires en insertion de la commande publique métropolitaine: répartition par modalité entre 2017 et 2020

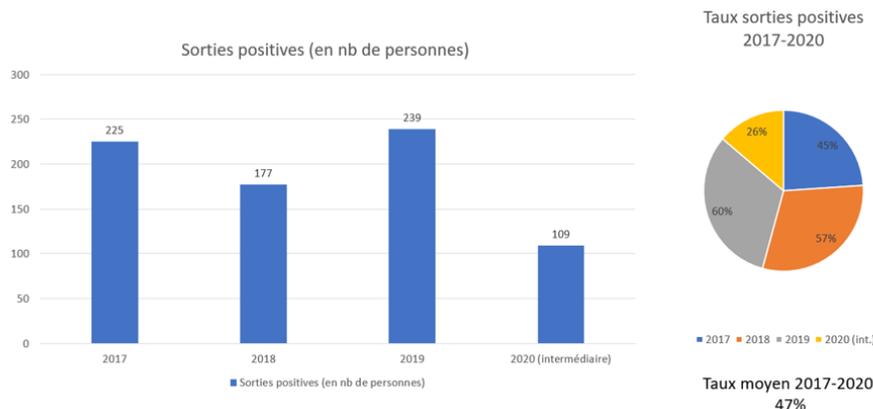


- ACI : atelier chantier d'insertion
- ETTI : entreprise travail temporaire insertion
- EI : entreprise d'insertion
- ESAT/EA : établissement et service d'aide par le travail / entreprise
- ETT : entreprise travail temporaire
- AI : association intermédiaire
- GEIQ : groupement d'employeur insertion et qualification
- RQ : régie de quartier

Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : répartition par modalité entre 2017 et 2020

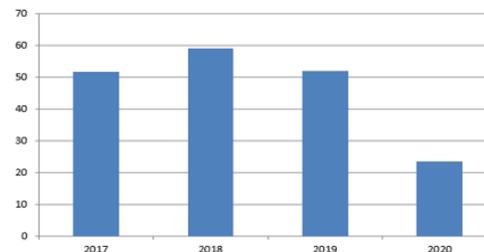


**Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Métropole : Sorties positives en emploi et formation entre 2017 et 2020**



**Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : Sorties positives en emploi et formation entre 2017 et 2020**

Les parcours clause d'insertion ont une durée d'environ 24 mois  
Les sorties sont donc des situations à 24 mois en moyenne

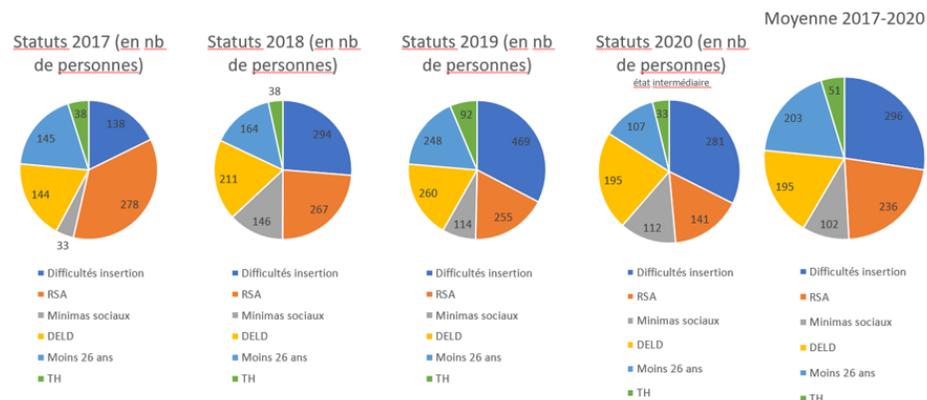


TOTAL 2017 à 2020 des sorties emploi/formation : 44 %

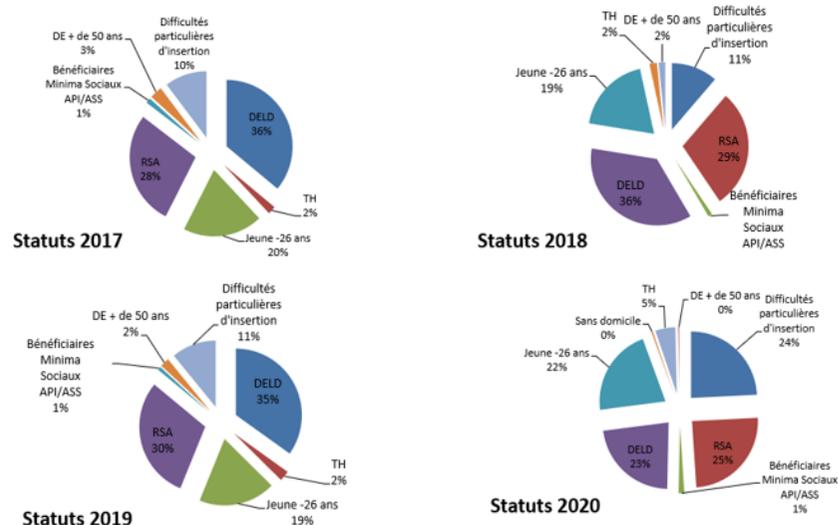
**Les situations emploi / formation à 12 mois**

2020 : 70,5 % des personnes sont en situations emploi/formation à 12 mois  
 TOTAL 2017 à 2020 : 58 % des situations emploi/formation à 12 mois

**Bénéficiaires en insertion de la commande publique métropolitaine: Répartition par statut d'entrée entre 2017 et 2020**



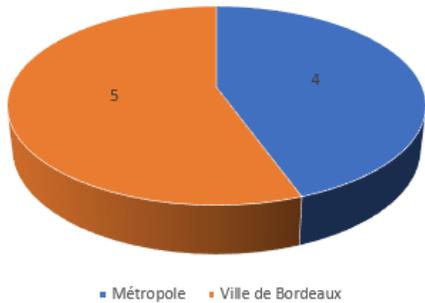
**Bénéficiaires en insertion de la commande publique de la Ville de Bordeaux : Répartition par statut d'entrée entre 2017 et 2020**



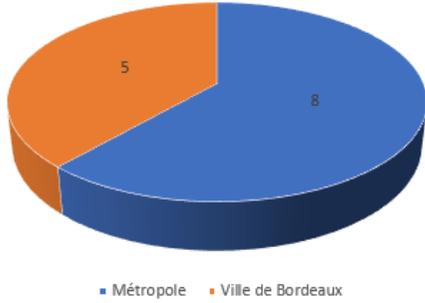
Bilan de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)  
mis en œuvre à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux sur la période 2017-2020 (données arrêtées au 01/09/2020)

Axes	Chantiers engagés	Résultats obtenus		Commentaires						
		Métropole	Ville de Bordeaux							
	- Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique			<p>- Le travail réalisé tant en interne à nos institutions qu'avec les entreprises de l'ESS, les PLIE de l'agglomération, des structures telles INAE ou encore des fédérations professionnelles (travaux publics, bâtiments, architectes, etc.) a permis la mise en œuvre de ces dispositions dans de nouveaux domaines comme par exemple l'informatique, les prestations de maîtrise d'œuvre, plusieurs DSP de la Métropole, l'exploitation du stade MATMUT Atlantique, etc. Près de 40 marchés « réservés » ont également été notifiés sur la période à des entreprises telles que « Club Service 33 », « Régie de quartier Bacalan », « Bâti action », « Mas », « Insert net », « Bic are33 », « Elise Atlantique », « La Conciergerie solidaire », « Envol », « AIPAC », « Coteaux de Hauts de Garonne », ESAT « Magellan », « Hot travail », « Les ateliers d'Ornon », « Envol », « Ateliers de Bassens », etc.</p> <p>- Le service achats de Bordeaux Métropole est associé à la production de nouveaux guides en la matière par les services de l'Etat.</p>						
2) UNE COMMANDE PUBLIQUE EN POINTE SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE										
	- Mener une politique d'achat qui lutte contre le réchauffement climatique et qui est respectueuse des ressources naturelles			<p align="center">Nombre de marchés intégrant des dispositions environnementales (spécifications techniques, référence à des éco-labels, critères)</p> <table border="1"> <caption>Données du graphique circulaire</caption> <thead> <tr> <th>Entité</th> <th>Nombre de marchés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Métropole</td> <td>461</td> </tr> <tr> <td>Ville de Bordeaux</td> <td>230</td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">■ Métropole ■ Ville de Bordeaux</p> <p>- Les actions engagées concernent des marchés couvrant les besoins des deux institutions (compétences) ou bien passés dans le cadre de groupements de commande : exclusion des moteurs diesels dans les flottes de bus et autres véhicules, abandon du recours aux essences de bois menacées dans le cadre du renouvellement de contrats d'achats de mobilier, de bois pour les régies bâtiments ou de papier, recours à des essences locales dans des chantiers tels que la bibliothèque de Caudéran, nouvelles dispositions prises dans le cadre du prochain renouvellement des marchés dits « de voirie » avec l'appui de l'ADEME.</p> <p>- 30% des marchés de plus de 90 K€HT pouvant servir à la mise en œuvre de dispositions environnementales ont été clausés sur la période concernée : fournitures et mobilier de bureau, équipements et consommables informatiques, produits d'entretien, vêtements de travail (groupement de commande), fournitures pédagogiques (groupement), copieurs, objets promotionnels (groupement), etc.</p>	Entité	Nombre de marchés	Métropole	461	Ville de Bordeaux	230
Entité	Nombre de marchés									
Métropole	461									
Ville de Bordeaux	230									
	- Prévenir la production de déchets, assurer leur gestion et recyclage (promouvoir l'économie circulaire)			<p>Pour Bordeaux Métropole, enlèvement du papier de bureau, valorisation des mobiliers en fin de vie, meilleure gestion des déchets de chantier en bâtiments, appui technique à la SPL « La FAB » concernant une revalorisation des déchets de chantier à destination d'associations et collectifs solidaires.</p> <p>Pour la Ville de Bordeaux, contribution à la démarche « 0 plastique », expérimentation d'une mise en relation de créateurs locaux avec les gestionnaires de déchets de chantier (exemple de la plateforme « NOE »)</p>						

Bilan de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)  
mis en œuvre à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux sur la période 2017-2020 (données arrêtées au 01/09/2020)

Axes	Chantiers engagés	Résultats obtenus		Commentaires
		Métropole	Ville de Bordeaux	
	- Produire, aménager et construire de manière durable sur le territoire	La traçabilité des produits est assurée dans des marchés de fournitures (produits d'entretien, mobilier, équipements informatiques, etc.), 20% de produits bio et une vigilance sur l'achat de produits de saison dans les restaurants de la Ville et de la Métropole, prestations de traiteurs, travaux sur la qualité de l'air intérieur dans la construction de la crèche des Bassins à Flot, exclusion des produits phytosanitaires de l'entretien des espaces verts, avec gestion différenciée.		
<b>3) UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI PROMEUT L'EGALITE DANS L'EMPLOI ET LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION</b>				
	- Permettre aux opérateurs économiques de proposer des actions luttant contre les discriminations et/ou favorisant le promotion de l'égalité femme/homme dans les contrats de la commande publique	<p align="center">Nombre de contrats (DSP) intégrant une annexe portant sur l'égalité Femme / Homme, la diversité et la lutte contre les discriminations</p>  <p align="center">■ Métropole ■ Ville de Bordeaux</p> <p>Métropole : assainissement, traitement des déchets, réseaux de chaleur, stade nautique Ville de Bordeaux : Casino de Bordeaux, Base sous-marine, 3 crèches</p>		
		Contribution à la double labellisation en 2019 "Egalité femmes-hommes" et "Lutte contre les discriminations" sur le volet des relations fournisseurs, et participation à leur renouvellement (audit 2021)		
<b>4) UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI FACILITE L'ACCES ET FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)</b>				
	- Faire des TPE/PME les principaux bénéficiaires de l'achat public métropolitain	55% des fournisseurs des deux institutions sont des TPE/PME (77% en incluant autoentrepreneurs et professions libérales)	Données exprimées en nombre de contrats attribués	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique d'achats commune aux deux institutions a été présentée par les élus référents aux membres des Chambres Consulaires</li> <li>- 9 ateliers ont été organisés en partenariat avec la Chambre de Commerce sur diverses thématiques visant à démystifier l'accès à la commande publique auprès de 150 entreprises locales : accès aux appels d'offres publics de Nouvelle Aquitaine, présentation des plans d'achat, décryptage du cahier des charge d'un acheteur public, dispositif Chorus Pro de facturation,</li> <li>- 5 PME locales ont pu présenter leurs activités à 200 acheteurs publics nationaux réunis en colloque sur Bordeaux fin 2018 à l'initiative de nos institutions et de la centrale d'achat public UGAP.</li> <li>- Un projet de relèvement du montant des avances combiné avec un renoncement aux garanties financières associées est en cours</li> </ul>		

Bilan de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)  
mis en œuvre à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux sur la période 2017-2020 (données arrêtées au 01/09/2020)

Axes	Chantiers engagés	Résultats obtenus		Commentaires
		Métropole	Ville de Bordeaux	
4) UNE COMMANDE PUBLIQUE QUI FACILITE L'ACCES ET FAVORISE LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)				
	- Simplifier l'accès et les modalités de participation à l'achat public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan annuel d'achats des deux institutions est mis en ligne sur leurs sites Internet, l'information est relayée par les Chambres Consulaires à leurs adhérents. Une présentation du plan d'achats « bâtiments » a été faite conjointement avec les grands donneurs d'ordre public locaux lors du dernier salon AQUIBAT en 2020.</li> <li>- Des textes types simplifiés de marchés publics sont mis en œuvre pour les achats de faible montant (moins de 40 K€HT en 2020-2021)</li> <li>- La liste de tous les marchés notifiés est accessible en ligne sur les sites Internet des institutions – Une démarche « open data » est en cours</li> </ul>		
5) UNE COMMANDE PUBLIQUE PERFORMANTE ET INNOVANTE				
	- Capturer le potentiel d'innovation au sein de l'achat public local	<p align="center">Nombre de marchés notifiés dans le cadre des dispositions réglementaires prévues de 2019 à 2021 - "Achats innovants"</p>  <p align="center">■ Métropole ■ Ville de Bordeaux</p> <p>7 TPE/PME de la Gironde ont d'ores et déjà été attributaires de marchés de moins de 100 K €HT dans le cadre d'un dispositif mis en place par l'Etat avec l'appui du service achats de Bordeaux Métropole pour la période 2019 – 2021 : (HINOV – Relevé de bâtiments, ALOUD - nuages acoustiques, QUCIT - intelligence artificielle appliquée à la gestion des jardins partagés, INNOPRODUCT et RENOFASS – produits désinfectants, CANOE – masques biosourcés et biodégradables, PELLENCO – tondeuses)</p>		
	- Inciter les acheteurs de la Métropole et de la Ville à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques lors du processus de définition du besoin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un « kit sourcing » et une formation à la mise en œuvre de cet outil sont mis en œuvre par les services prescripteurs,</li> <li>- Les études comparées (benchmark) au sein de l'association France Urbaine qui réunit les grandes métropoles sont très fréquemment mises en œuvre sur la capitalisation des bonnes pratiques en la matière</li> <li>- une rédaction fonctionnelle des cahiers des charges (description des résultats attendus plutôt que des moyens à mettre en œuvre) est préconisée</li> </ul>		
	- Expérimenter l'innovation culturelle sur des opérations courantes et des grands chantiers	Sans objet	Des possibilités d'interventions artistiques sur différents supports dans la ville (« blocstops », containers, barrières) ont été étudiées par la Direction de la Culture, ainsi que la possibilité de confier à des créateurs locaux des « déchets de chantier » à l'issue de certaines opérations d'aménagement	

Bilan de la mise en œuvre du 1<sup>er</sup> Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER)  
 mis en œuvre à Bordeaux Métropole et à la Ville de Bordeaux sur la période 2017-2020 (données arrêtées au 01/09/2020)

Chantiers engagés	Résultats obtenus	Commentaires
6) UNE GOUVERNANCE ET UN PILOTAGE DE L'ACHAT PUBLIC ENCORE PLUS RESPONSABLE		
- Suivre et évaluer la politique d'achat responsable de la Métropole et de la Ville selon un rythme annuel	Présentation semestrielle de l'avancement des actions engagées au comité technique (avec les directions générales), au comité de pilotage (avec les élus concernés)	
- Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Métropole et de la Ville dans le domaine de l'achat innovant et responsable	Production du bilan de la mise en œuvre du 1 <sup>er</sup> SPASER	

Schéma  
de promotion des achats  
socialement et écologiquement  
responsables



# Les engagements de la Ville de Bordeaux en matière d'achat public responsable pour la période 2021- 2026

## La structure du schéma

Le schéma se présente sous la forme de 6 axes décomposés en 12 chantiers :

- Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'emploi durable – l'insertion sociale par l'emploi ;
- Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire ;
- Une commande publique qui promeut l'égalité femmes/hommes dans l'emploi et la lutte contre toutes les formes de discrimination ;
- Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME) ;
- Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics ;
- Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

## Axe 1 : Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi

### Chantier n°1 – Soutenir l'économie sociale et solidaire

- Identifier les marchés à fort potentiel en matière de soutien à l'économie sociale et solidaire afin d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS.
- Faire de la pédagogie afin de prendre en compte les spécificités des entités de l'économie sociale et solidaire dans les marchés et la sélection des offres.
- Inciter les satellites de la Ville de Bordeaux à faire appel aux structures de l'ESS dans leurs marchés publics.

*Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés passés avec les structures de l'ESS, nombre de marchés réservés, nombre de réunions d'information et de formation à destination de l'ESS et des agents, nombre de satellites accompagnés.*

### Chantier n°2 – Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans la commande publique

- Mettre en œuvre un critère de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté reposant sur l'analyse de l'encadrement (accueil et suivi du public), du tutorat et de l'accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion, de leur formation et des perspectives de pérennisation de leur emploi dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité considéré.
- Favoriser la transversalité en interne afin de rapprocher les acheteurs des experts en IAE (Insertion par l'Activité Économique).
- Sensibiliser les acheteurs à l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) en leur demandant de réaliser prioritairement des petits achats auprès des structures d'utilité sociale.
- Inscription d'une clause sociale dans tous les contrats de plus de 90 000 € HT dont l'objet s'y prête, pour la Ville de Bordeaux et inciter les satellites à faire de même.

*Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés passés avec un critère, typologie annuelle des publics et sorties vers l'emploi positives et dynamiques, nombre de structures mises en relation, nombre de manifestations/rencontres organisées, réalisation et suivi en lien avec la CRESS et mise à jour d'un annuaire dynamique des entreprises de l'ESS et large diffusion aux divers acheteurs, nombre de contrats et nombre de satellites accompagnés.*

### Chantier n°3 - Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique

- Intégrer des clauses d'insertion dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière ...), en vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés.
- Soutenir la globalisation des heures d'insertion entre plusieurs donneurs d'ordre afin de privilégier un parcours d'insertion long et professionnalisant au sein d'une même entreprise.
- Inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion en favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés.
- Favoriser l'accès (simplification des cahiers des charges, développement des avances) et réserver des marchés aux entreprises adaptées (EA), aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT), aux sociétés coopératives et participatives (SCOP) et sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC), et aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale ».

*Principaux indicateurs : Nombre et montants des marchés, typologie annuelle des publics et sorties positives dynamiques, nombre de réunions avec les PLIE, Taux de sortie positive, nombre de CDI, nombre de formations dispensées.*

## Axe 2 : Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire

### Chantier n°1 – Mener une politique d'achat qui lutte contre le réchauffement climatique et qui est respectueuse des ressources naturelles

- Prévoir des dispositions environnementales dans tous les contrats dont l'objet s'y prête pour la Ville de Bordeaux.
- Expérimenter dès 2021 l'intégration de l'empreinte carbone dans certains marchés ciblés.
- Intégrer dans les marchés les plus propices une évaluation des Gaz à effet de serre lors de l'exécution du marché.
- Inscrire l'utilisation d'une part significative de bois d'œuvre issu de filières locales gérées durablement et de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par la Ville de Bordeaux.

- En cas d'utilisation de bois tropical, recourir à du bois accompagné d'une notice indiquant les informations relatives à l'essence (nom scientifique et appellation commerciale), le pays d'origine, l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement et le développement des populations locales ainsi que le cycle de vie du produit. Ces informations doivent être certifiées par un organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant (par exemple les certifications FSC, Forest Stewardship Council, ou PEFC, Programme européen des Forêts certifiées). Prioriser l'achat de bois provenant de forêts, dites communautaires, gérées par les populations locales, dans des zones que ces dernières exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt.

- Poursuivre l'intégration de clauses durables dans les marchés de voirie (enrobés tièdes, recyclages déchets de chantiers, principe de réutilisation, agrégats...).

- Réduire la consommation de papier, utiliser du papier recyclé et valoriser du papier de bureau dans le cadre de la collecte.

- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés pour contribuer à la lutte contre l'obsolescence programmée et à l'allongement de la durée d'usage.

- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés pour favoriser les pratiques collaboratives ou de partage des produits et services (économie du partage, économie circulaire ...).

- Dépasser les objectifs du Plan National d'Action pour l'Achat Public Durable de 30% de marchés<sup>1</sup> intégrant une clause environnementale chaque année.

*Principaux indicateurs* : Nombre et montant des marchés avec des clauses environnementales, mesure de la mise en œuvre des critères en exécution, nombre de marchés intégrant une dimension carbone, nombre de marchés durable en voirie, évolution annuelle de la consommation de papier et de tonnage collecté, % de marchés intégrant une clause environnementale.

## Chantier n°2 – Prévenir la production des déchets, assurer leur gestion et leur recyclage, promouvoir l'économie circulaire

- Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.

- Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans les marchés pour contribuer à la réduction des emballages à usage unique lorsque le marché s'y prête.

- Intégrer la logique de prévention en matière de production de déchets lors de la phase de définition des besoins.

- Sortir du « tout-jetable » en privilégiant le caractère durable, robuste et réparable des produits.

*Principaux indicateurs* : Suivi en exécution des contrats, tracer et valoriser les déchets, nombre de marchés concernés, analyse des actions menées, sensibilisation des services.

<sup>1</sup> Marchés publics d'un montant supérieur à 90 000 €HT

### Chantier n°3 – Produire, aménager et construire de manière durable sur le territoire de la Ville de Bordeaux

- Favoriser les circuits courts et le recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison dans ses marchés d'alimentation (marchés « traiteurs », marchés de restauration).
- Généraliser la démarche d'éco construction pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure.
- Avoir recours à des bâtiments démontables (classes temporaires, demi-pensions temporaires, base vie chantier...) éco-conçus et qui permettent le réemploi vers d'autres usages.
- Expérimenter l'intégration d'une participation citoyenne dans au moins une consultation de la Ville de Bordeaux

*Principaux indicateurs* : Nombre de marchés concernés, diversité des labels utilisés, nombre d'études de faisabilité et expérimentation.

### Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination

#### Chantier 1– Permettre aux opérateurs économiques de proposer des actions favorisant la promotion de l'égalité femme/homme et luttant contre les discriminations dans les contrats de la commande publique de la Ville de Bordeaux

- Prévoir dans les clauses contractuelles, des engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activités concerné.
- Intégrer une clause RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) déterminée en termes de performance de la promotion de l'égalité et de la diversité.
- Mentionner dans chaque cahier des charges que la collectivité a obtenu les labels Egalité et diversité<sup>2</sup> délivrés par l'AFNOR
- Valoriser le label Diversité et le Label Egalité auprès des opérateurs économiques partenaires.

*Principaux indicateurs* : Analyse des engagements contractuels des opérateurs économiques, nombre de contrats concernés, nombre d'actions de sensibilisation organisées.

---

<sup>2</sup> Ces deux labels, propriétés de l'Etat permettent à la structure labellisée d'évaluer ses processus de ressources humaines et de les modifier le cas échéant. Délivrés par l'AFNOR Certification ils reconnaissent et font connaître les bonnes pratiques de recrutement et d'évolution professionnelle entre les femmes et les hommes et/ou la prévention des discriminations et la diversité dans la sphère du travail.

## Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des très petites entreprises (TPE) et moyennes entreprises (PME)

### Chantier n°1 – Faire des TPE/PME les principaux bénéficiaires de l'achat public de la Ville de Bordeaux

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Bordeaux s'engage notamment à :

- Favoriser une stratégie d'allotissement de ses achats.
- Faciliter la constitution de groupements d'entreprises.
- Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision ...).
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation destinées aux TPE/PME.
- Maintenir et développer des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE/PME à l'achat public (chambres de commerces, chambres des métiers, UGAP, fédérations professionnelles ...).

*Principaux indicateurs : Nombre de consultations alloties, nombre de lots attribués à des TPE/PME, Suivi des montants attribués aux entreprises du territoire, nombre d'ateliers réalisés, suivi des délais de paiement, nombre de sessions de formations / informations.*

## Axe 5 : Une commande publique performante et innovante

### Chantier n°1 – Capter le potentiel d'innovation au sein de l'achat public local

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Bordeaux s'engage notamment à :

- Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation.
- Initier des rencontres avec des clusters de professionnels afin de se faire connaître aux « offreurs de solutions » (entreprises porteuses d'innovations et susceptibles de répondre à nos marchés) nos dispositifs de soutien à l'innovation via la commande publique et nos besoins. Clusters Identifiés : French Tech, Digital Aquitaine (Numérique), Topos (Mobilité), CREAHD (Construction Durable).
- Mettre en œuvre une Plate-Forme autour de l'achat Public Innovant afin de faciliter l'identification, par les acheteurs, des PME et des entreprises innovantes et faciliter les achats d'innovation auprès des acteurs économiques

- Adhérer à la centrale d'achat métropolitaine éco-et socio responsables.
- Organiser un Hackathon sur un besoin identifié (Santé, Mobilité/Transport, Transition Energétique, Aide à domicile, Numérique, Relation Citoyen, Education...). Un Hackathon est un événement qui regroupe des équipes autour d'un objectif avec une notion de défi. La temporalité est fixée (plusieurs heures, une journée). Dans ce laps de temps, les équipes doivent répondre à un problème posé. Le hackathon est un concept pour booster l'innovation.
- Favoriser l'intégration dans le catalogue de l'UGAP des références locales d'entreprises innovantes (action portée par la direction du développement économique appuyée par la commande publique)

*Principaux indicateurs : Nombre de marchés innovants conclus, nombre de rencontres organisées, nombre d'entreprises référencées*

### Chantier n°2 – Inciter les acheteurs de la Ville de Bordeaux à étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques lors du processus de définition des besoins

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Bordeaux s'engage notamment à :

- Utiliser les techniques de sourçage lors de la phase d'expression des besoins (demandes d'informations, rencontres fournisseurs, mails d'intention d'achats, appels à manifestations d'intérêt...).
- Utiliser les techniques de parangonnage et partager les bonnes pratiques avec les autres services ou d'autres opérateurs publics lors de la phase d'expression des besoins.
- Adopter des stratégies d'achats adaptées aux différentes familles d'achats de la Ville de Bordeaux favorisant l'économie circulaire.

*Principaux indicateurs : Nombre de sourçages effectués, nombre de formations effectuées, retour sur les actions menées.*

### Axe 6 : Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de la Ville de Bordeaux et de la Métropole

La Ville de Bordeaux s'engage en partenariat avec la Métropole à mettre en place un comité de pilotage, un comité de suivi et une équipe projet dédiés à la commande publique innovante et socialement et environnementalement responsable.

## Chantier n°1 – Suivre et évaluer la politique d’achat responsable de la Ville de Bordeaux

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Bordeaux s’engage à suivre l’exécution du présent schéma, en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre sur la base d’indicateurs quantitatifs et qualitatifs et en ajustant ces actions au regard des résultats obtenus. Pour y parvenir la Ville de Bordeaux prend les engagements suivants :

- Définir les orientations.
- Mettre en œuvre les actions du présent schéma selon une démarche d’amélioration continue.

*Principaux indicateurs : Suivi annuel des actions menées dans le cadre du SPASER, utiliser une méthodologie adaptable et révisable en fonction des résultats et des moyens.*

## Chantier n°2 – Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Ville de Bordeaux dans le domaine de l’achat innovant et responsable

Dans le cadre de ce chantier, la Ville de Bordeaux s’engage à rendre compte régulièrement de la mise en œuvre du schéma de façon à permettre une mise en place d’objectifs concrets. Pour y parvenir la Ville de Bordeaux prend les engagements suivants :

- Rendre compte régulièrement de l’avancée des actions notamment dans le cadre du Comité de pilotage de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole dédié à « l’Innovation la responsabilité sociétale et environnementale de la commande publique ».
- Sur la base de la première évaluation annuelle, des objectifs chiffrés ambitieux seront établis afin de renforcer l’exemplarité de la Ville de Bordeaux et son engagement sur les enjeux écologiquement et socialement majeurs.
- Libérer et affiner les données essentielles des marchés publics et des indicateurs de suivi du SPASER
- Proposer des data visualisations des données liées aux marchés publics et au SPASER

*Principaux indicateurs : Suivi annuel des actions menées dans le cadre du SPASER, suivi des données open data*